



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120163

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9338
N/REF : 8/12/2024 0H34 C:026541 I:28651
V/REF : Contrat N°009338 du 25/10/2013

SDC 'Le Paco Parc'
C/O MIRESI IMMOBILIER
11 RUE VAUBAN
69006 LYON

IMMEUBLE : LE PACO PARC
CHEMIN DES MURIERS
69250 NEUVILLE SUR SAONE

Vaulx en Velin, le 01 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : CHEMIN DES MURIERS - ACCES LIBRE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. ANGEI

POMPAGE - NETTOYAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
1 FOIS / L'AN

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGES
4 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P₀ Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 867,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2013 Valeur : 112,0
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompe(s) de relevage	4/AN	485,60	485,60



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120163

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	1/AN	566,93	566,93
TOTAL H.T.				1052,53
T.V.A. a 10,00%				105,25
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1157,78</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.